Approved For Release 2005/04/22 : CIA-RDP83-00415R002900030017-8

1949

Lettre n°1257

STAT

Monsieur,

L'électeur moyen a déjà oublié qu'il a voté dimanche dernier et ne pense pas encore qu'il sera, dans 50 % des cas, obligé de voter à nouveau dimanche prochain. Mais les partis politiques en sont encore à scruter leurs statistiques et à les brandir sous le nez du voisin. Le RPF surtout, qui n'est pas du tout satisfait des chiffres communiqués par Jules Moch et qui les rectifie comme suit, après un minutieux pointage : RPF 31,3 % des suffrages exprimés, au lieu des 25,4 % attribués par le ministère de l'Intérieur; communistes 24,3 % au lieu de 23,5; SFIO 16,6 au lieu de 16,8 ; RGR 9,1 au lieu de 13,7; MRP 8,3 au lieu de 8,1; droite 10,4 au lieu de 12,5. Et le RPF de faire remarquer que Jules Moch inclut dans la Troisième Force les élus de la droite et d'émettre d'autres réflexions de ce genre. Réflexions souvent judicieuses d'ailleurs, mais qui, sur le plan national et non plus sur le plan partisan, font état de différences qui ne changent pas grand chose. D'autant plus que la fête n'est pas terminée et qu'en définitive, ce qui compte, en régime parlementaire, c'est le nombre des élus après la cloture des opérations. Or, des retraits de candidatures vont s'effectuer. Des désistements sont annoncés dans certains départements, entre gens de la Troisième Force. Le bureau politique du RPF se prononcera demain sur l'attitude opportune à adopter au second tour. Il est peu vraisemblable qu'il choisisse de s'entendre, ouvertement ou secrètement, avec les partis gouvernementaux. Ce qui sera d'ailleurs une gaffe de sa part, mais une gaffe heureuse pour le gouvernement qui, précisément, ne demande qu'à conserver cet ennemi intime si commode et qui lui sert de repoussoir.

Un boiteux ne marche droit qu'avec l'aide de deux béquilles. Les deux béquilles de Queuille sont le communisme et le gaullisme. Si le RPF disparaissait, c'est alors que l'équilibre gouvernemental serait dangereusement rompu et que les socialistes, notamment, ruerâient dans les brancards, inquiets qu'ils seraient de n'apercevoir aucune opposition sur la droite du Cabinet. Il est d'ailleurs bien évident que si l'on veut être franc avec soi-même, on se doit avouer que rejeter l'opposition gaulliste sur la droite n'est qu'une fiction. Mais c'est une fiction tellement commode et tellement profitable qu'il devient quasiment légitime de l'entretenir. Et puis, c'est plus facile à faire comprendre à la masse que de lui expliquer, par exemple, que de Gaulle est un communiste mondain.

Pour en revenir au second tour des élections, on peut cependant enregistrer, au sein du RPF, l'existence d'une minorité qui voudrait jouer jusqu'au bout la carte anti-communiste et qui voudrait qu'on proposât aux partis gouvernementaux un accord de réciprocité pour les désistements de dimanche. Mais, encore une fois, c'est une minorité et qui, à mon sens, ne pourra faire prévaloir son opinion devant le bureau politique du Rassemblement.

Quoi qu'il en soit, et c'est là un chiffre que nul ne conteste - pas mêmes les intéressés - les communistes ont recueilli moins de 25 % des voix et comme ils sont seuls à s'inscrire contre le Pacte Atlantique, on peut tirer comme conclusion du scrutin de dimanche que 75 % des électeurs français sont partisans du Pacte. L'Assemblée nationale a implicitement vérifié cette opinion sur le plan parlementaire en rejetant, cet après-midi, par 410 voix contre 182 la proposition faite par Duclos d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine séance la discussion de son interpellation sur le Pacte de l'Atlantique. Ce faisant, l'Assemblée a suivi Robert Schuman dans ses conclusions, selon lesquelles le pouvoir exécutif, c'est-à-dire le gouvernement, est seul habilité pour signer le Pacte, le pouvoir législatif, c'est-à-dire le parlement, n'intervenant qu'ensuite pour le ratifier ou le rejeter. Il s'agissait donc là d'une procédure parlementaire, mais il est

Approved For Release 2005/04/22 : CIA-RDP83-00415R002900030017-8 ..... /

Approved For Release 2005/04/22 : CIA-RDP83-00415R002900030017-8

"vident que ceux des députés autres que les communistes qui seraient opposés à la signature n'auraient pas hésité aujourd'hui à voter en faveur de la proposition Duclos.

Il est d'ailleurs possible, sinon probable, que Duclos prenne prétexte de ce vote pour tenter une de ces manoeuvres spectaculaires dont les communistes en général, et lui en particulier, sont assez coutumiers. Cette manoeuvre consisterait à déclarer que l'Assemblée nationale ayant ainsi fait la preuve de son impuissance en laissant signer le Pacte de l'Atlantique sans le discuter, il devient légitime de réclamer sa dissolution. Et comme cette dissolution ne peut pas être, constitutionnellement, demandée par un député, Duclos déposerait une proposition de loi tendant à réduire la durée du mandat législatif. Cette proposition n'aurait évidemment aucune chance d'être adoptée, puisque seuls le parti communiste et le RPF la voteraient, mais tous deux en prendraient prétexte pour proclamer que la Troisième Force craint le verdict populaire.

Je vous écrivais tout à l'heure que l'existence du RPF était une condition sine qua non de l'équilibre gouvernemental. Il en est une autre, qui est précisément le Pacte de l'Atlantique et le lend lease militaire qui l'accompagnera. Revers est parti pour Washington. Je vous ai dit hier pourquoi. Il emporte dans sa serviette les espoirs, non seulement des militaires, mais aussi de Queuille et - peut-être à son corps défendant - de Ramadier. Car la discussion du budget de la Défense nationale, pour lequel trois douzièmes ont été récemment votés à condition que le Budget global soit défini avant le 31 mars, la discussion de ce budget change de plan. Il ne s'agit plus des comptes d'un Ministre qui doit voir midi à sa porte parce que son pays est isolé et rigoureusement libre de ses décisions. La France s'est maintenant intégrée dans un ensemble international; elle participe à une grande entreprise de paix armée, qui ne sera précisément une entreprise de paix que parce qu'elle sera fortement armée, et elle ne peut plus raisonner comme si elle était seule. La discussion des crédits militaires va complètement changer d'allure. Il suffira à Ramadier, ou, mieux, à Queuille, de faire une courte déclaration liminaire pour que cette pierre d'achoppement que depuis des mois l'on craint et l'on évite, ne soit plus menaçante pour l'existence du gouvernement.

Queuille sait que le temps arrange bien des choses. Sa méthode politique - qui s'apparente de façon hallucinante à celle que Laval employa toute sa vie - paraît basée sur ce principe simple et efficace. Mais si, depuis novembre dernier, il n'a périodiquement esquivé le problème des crédits militaires que pour attendre d'être dans la position où il se trouve actuellement, il faut le saluer bien bas.

Les élections, toujours les élections, feront demain matin l'objet d'un exposé de Jules Moch au Conseil de Cabinet. On expédiera ensuite, dit le communiqué, les affaires courantes, c'est-à-dire que, notamment, on acceptera le projet de décret relatif à l'Assemblée constituante élue de Cochinchine. Il était grand temps. Le projet devait passer au Conseil des ministres de la semaine dernière. Coste Floret n'étant pas là, il n'en fut point question. Coste-Floret étant encore absent, le projet a failli ne pas être inscrit à l'ordre du jour du Conseil de demain. C'eut été une catastrophe, car, eu égard au délai nécessaire pour qu'elle soit constituée, l'Assemblée de Cochinchine n'aurait pas pu se prononcer quant au rattachement aux autres Kys avant le 25 avril. Il est heureux que Bao Daï ait rappelé lui-même que son départ, le 25 avril, était subordonné à cette union des trois Kys. Pflimlin, qui assure l'intérim de Coste-Floret, ayant ainsi été alerté, a fait inscrire le projet de décret en question pour demain. S'il en a le temps, le Conseil de Cabinet examinera d'autres projets, relatifs : à la vente des immeubles de faible valeur dépendants des successions vacantes; à l'autorisation d'avances du Trésor à la Caisse nationale de Crédit agricole; à la fixation de la date et des conditions de mise en application de l'art.272 du décret du 9 décembre 1948 portant réforme fiscale; à l'interdiction du travail de nuit dans les boulangeries; à la fin du régime de réquisition des logements. (Je tiens ces différents textes à votre disposition, en communication).

Approved For Release 2005/04/22 : CIA-RDP83-00415R002900030017-8 ./

Approved For Release 2005/04/22 : CIA-RDP83-00415R002900030017-8

Au Conseil de Cabinet, il sera encore question du premier mai. Ou je me trompe fort, ou bien l'on pourrait, à cette occasion, parler d'une amnistie des mineurs condamnés pour des actes commis pendant les dernières grèves. Je ne mentionne que pour vous faire remarquer que je vous l'avais annoncée dans ma lettre des 17/18 mars, la distribution de 100 litres d'essence aux non-prioritaires et l'échange de cartes grises qui fera rentrer pas loin de 10 milliards dans les caisses du Trésor. Cet après-midi, Queuille laissait entendre que seule la crainte d'une consommation touristique exagérée à la période des vacances l'avait empêché de rendre la liberté à l'essence. Cette liberté, il a quasiment promis de la donner à partir de l'automne, compte tenu des besoins de l'agriculture et des transporteurs. La seule astuce à découvrir réside dans la façon de servir en priorité ces prioritaires, tout en évitant qu'ils viennent alimenter le marché noir avec l'excédent d'attributions trop largement calculées. La coloration de l'essence a été proposée, accompagnée de sanctions extrêmement sévères à l'encontre des automobilistes qui useraient de cette essence colorée sans y avoir droit. Mais la coloration présente des difficultés devant lesquelles les techniciens reculent. Il faudra trouver autre chose ou se résigner à en passer par là.

Sur le plan international, point de chose très importante à signaler. Il semble que les Soviets s'apprêtent à couper le téléphone et le télégraphe entre la zone occidentale berlinoise et l'extérieur; les communications en question étant tributaires des centraux soviétiques. C'est vraiment une guerre de coups d'épingles. Entre occidentaux, un entretien s'est déroulé hier au sujet du démantèlement des usines allemandes et les commentaires faits aujourd'hui par "les milieux autorisés" laissent entendre qu'un rapprochement s'est opéré entre les thèses, américaine d'une part, anglaise et française d'autre part. Toutefois, les Anglais ne semblent disposés à consentir au maintien d'une centaine d'usines dont la destruction était primitivement prévue que si les Etats-Unis sont par ailleurs d'accord pour passer outre à leur désir de rayer l'industrie des constructions navales de la liste des industries interdites.

Sur le plan strictement français, on enregistrera enfin, avec quelque inquiétude, la déclaration faite aujourd'hui par le Président du Congrès indien. Vous savez qu'un referendum est prévu pour le 11 décembre dans les Comptoirs français de l'Inde, pour décider du rattachement soit à l'Union indienne, soit à l'Union française. Le président du Congrès Indien a prétendu aujourd'hui que la France devrait quitter l'Inde comme l'Angleterre l'a déjà fait, inconditionnellement et sans referendum.

paul dehème

E N V R A C

----- Des propositions auraient été faites au gouvernement français par le gouvernement d'Israël pour participer, en collaboration avec Tel Aviv et Washington à la construction d'une nouvelle raffinerie près de Haïffa d'une capacité de production de 700.000 tonnes par an. D'autre part, les pouvoirs publics israéliens auraient l'intention de promulguer prochainement une loi sur l'importation et le raffinage en Palestine qui serait calquée sur la loi française d'avril 1928.

----- Voir d'autre part une courte analyse de l'accord franco-italien dont je tiens le texte à votre disposition.

Approved For Release 2005/04/22 : CIA-RDP83-00415R002900030017-8

Approved For Release 2005/04/22 : CIA-RDP83-00415R002900030017-8

Semaine du 11 mars au 17 mars 1949 (en milliers)

PAYS	Monnaie de compte	Plafond prévu aux accords	Soldes compensés des comptes de la Banque de France & des Banques d'émission étrangères au 11 mars 1949 à n/ débit	au 11 mars 1949 à n/créd.	au 17 mars 1949 à n/débit	au 17 mars 1949 à n/ct.
BELGIQUE	F.B.	I.200.000	I.507.406	-	1.440.935	-
DANEMARK ...	C.D.	35.000	I4.220	-	II.755	-
EGYPTE	L/Egy.	3.000	I.904	-	1.744	-
HOLLANDE ...	Fl.H.	50.000	7I.355	-	68.45I	-
ITALIE :						
a) accord...	L/It.	10.750.000	I2.240.76I	-	9.792.955	-
b) ouvriers	-	-	-	16.975	-	10.587
c) réparations	-	-	-	139.677	-	139.903
JAPON :						
a) Bq.d.Franc.	$	-	2.460	-	2.460	-
b) B.Indochine	$	-	-	575	-	75I
NORVEGE	C.N.	35.000	-	9.686	-	7.500
SUEDE	C.S.	60.000	I3.554	-	I2.928	-
SUISSE	F.S.	300.000	26I.50I	-	260.I30	-
TCHECOSLOVAQ.	C.Tch.	250.000	-	I3.897	-	3I.232
YOUGOSLAVIE	Din.	40.000	-	28.I06	-	30.99I
ALLEMAGNE :						
zones occid.	Fr.Fç.		I.608.738	-	2.8I9.359(1)	-
ARGENTINE	-	47.I03.000	42.737.43I	-	42.559.864	-
AUTRICHE ...	-	264.000	280.239	-	65.237	-
BRESIL :						
a) c/ordinair.	-	-	-	403.099	-	429.826(2)
b) c/spécial	-		5.376.837	-	5.376.837(2)	-
BULGARIE ...	-	Néant	I.459	-	99I	-
ESPAGNE	-	I.8I0.850	3.7I3.280	-	3.875.284	-
FINLANDE ...	-	528.000	7I0.4I3	-	576.305	-
GRECE	-	792.000	663.933	-	593.447	-
HONGRIE	-	Néant	435.576	-	39I.4I9	-
ISLANDE	-	Néant	I96.736	-	I26.746	-
POLOGNE	-	I.346.000	324.874	-	335.277	-
TURQUIE :						
a) régl. comm.	-	I.I07.000	I.I54.550	-	I.077.247	-
b) tabacs....	-	870.000	2I8.222	-	380.654	-
URUGUAY.....	-	I.042.000	576.327	-	56I.53I(3)	-

Les Soldes ci-dessus ne comprennent pas les montants suivants :

I) ARGENTINE - Achats de francs à terme :
- a) terme ancien n° 1 ..... I0.475 -
- b) terme ancien n°2 ..... - 5.204.433
- c) terme nouveau ..... - 6.2I5.253

2) BRESIL : Situation des comptes spéciaux 375.87I 52.573

3) URUGUAY : Achats de francs à terme .... 694.066 -

----- La Commission des Affaires étrangères de la Chambre américaine s'est prononcée pour une réduction de 200 millions de dollars des crédits de l'ECA. En revanche, 300 millions de dollars de fonds privés seraient mis à la disposition du Plan Marshall. Un amendement sera proposé qui accordera à ces capitaux privés la garantie du gouvernement américain contre toute perte "pour cause de guerre, de révolution ou de saisie par un pays étranger ou d'impossibilité de rapatriement".

---- Selon l'Association américaine des Industriels, 2 milliards de dollars de capitaux privés américains pourraient être investis à l'étranger après 1952.

Approved For Release 2005/04/22 : CIA-RDP83-00415R002900030017-8

Approved For Release 2005/04/22 : CIA-RDP83-00415R002900030017-8

(Comprimé des nouvelles officielles dont vous lirez le détail dans la presse)

FRANCE.- Tous les automobilistes pourront recevoir 100 litres d'essence pour les 5 prochains mois; 20 litres leur seront délivrés au début d'avril et, par la suite 80 lts. contre : a)leur carte grise qui sera renouvelée et b) une somme de 500 frs. par cheval (tourisme) ou de 250 frs.(utilitaires.

- Nous sommes arrivés au terme du procès Kravchenko. La dernière audience a été levée hier soir un peu après 22 h. Le jugement sera rendu le 4 avril.

- Il n'y aura pas de Conseil des Ministres cette semaine, le président Auriol souffrant d'un refroidissement. De ce fait, le Conseil des Ministres ordinaire du mercredi sera remplacé par un Conseil de Cabinet qui examinera les résultats et les conséquences du premier tour des élections.

- Yvon Delbos a prononcé à la radio une allocution consacrée à l'activité de son ministère. Il a souligné que les crédits de paiement affectés aux constructions scolaires seraient, pour 49, de 10.639 millions, soit le triple de l'année précédente. Le Centre national de la Recherche Scientifique va être définitivement organisé avec ses 1650 chercheurs, soit le double de 1945. L'observatoire de Haute-Provence sera doté d'un des plus grands télescopes d'Europe. On envisage enfin la création d'un Centre de Recherches sur le cancer.

ETATS-UNIS.- L'ambassade des U.S.A. a refusé les visas d'entrée aux Etats-Unis à Paul Eluard, à Mme Eugénie Cotton et à l'abbé Boulier qui devaient assister du 25 au 27 mars à New-York à la"Conférence scientifique et culturelle pour la Paix Mondiale". Le gouvernement américain considérerait cette conférence comme un instrument de propagande communiste.

- L'ambassade des Etats-Unis à Londres a refusé leur visa à deux savants (dont un professeur à Cambridge) à un romancier et à un philosophe anglais qui devaient se rendre aux USA pour assister à la "Conférence Scientifique et Culturelle pour la Paix Mondiale".

- La Chambre des Représentants s'est prononcée en faveur de la création de 70 groupes d'aviation. Le projet a été envoyé au Sénat.

GRANDE BRETAGNE.- Les élections générales doivent, en principe, se dérouler au printemps de l'an prochain. Le bruit ayant couru avec persistance que le gouvernement pourrait les précipiter, on déclare dans les milieux informés que ces élections se dérouleraient le 11 mai 1950 et qu'il n'est pas dans l'intention du gouvernement de précipiter les choses.

- Le rationnement du lait sera supprimé en Grande-Bretagne à partir du 27 mars.

BELGIQUE.- La crise politique ouverte en Belgique par les divergences de vues catholiques et socialistes sur les questions budgétaires n'a guère évolué aujourd'hui si ce n'est quelque peu dans le sens du durcissement des points de vue opposés. Il semble se confirmer que la dissolution du Parlement sera prononcée aux dates indiquées ici hier.

ITALIE.- Les débats se sont poursuivis au Sénat italien sur le Pacte Atlantique sans arriver encore à leur conclusion. A l'issue de la séance, un certain nombre de sénateurs en sont venus aux mains dans les couloirs.

DANEMARK.- De son côté, M.Rasmussen a présenté au parlement danois le projet d'adhésion au Pacte. Il prévoit que le Danemark apposera sa signature au bas de l'instrument en même temps que les grandes puissances, au début d'avril. M.Rasmussen a déclaré à cette occasion que les bases américaines installées au Groenland n'avaient qu'un caractère défensif.

SUR LE MARCHE PARALLELE, on a coté aujourd'hui : NAP.4450 CROIX 4225 SOUV.5250 EAGLE 1020 LIVRE 1175 DOLLAR 375 à 377 FRANC suisse 93,50, belge 7,25 PESETA 11.- BARRE 600.000 LINGOT 602.500.

Approved For Release 2005/04/22 : CIA-RDP83-00415R002900030017-8

Approved For Release 2005/04/22 : CIA-RDP83-00415R002900030017-8

LES ACCORDS FRANCO-ITALIENS I257 22/23.3.49

Ils seront signés à Paris, le 27 mars, en même temps que le protocole d'Union douanière par le Comte Sforza et M.Robert Schuman. Je tiens à votre disposition le texte des divers documents qui constituent ces accords. Il s'agit de :

1°) un accord sur les conditions dans lesquelles les ouvriers italiens travaillant en France seront autorisés à transférer en Italie une partie de leur salaire. Ces conditions, beaucoup plus restrictives que celles prévues dans l'accord signé à Rome par Croizat, limiteront la charge financière que les transferts en question font peser sur la balance des paiements franco-italiens. Sans entrer ici dans une analyse détaillée du nouvel accord, que je tiens à votre disposition, on peut signaler l'abolition du taux de change préférentiel de 4 lires pour 1 franc, dont bénéficiaient autrefois les ouvriers mineurs et la réduction sensible des "plafonds de transfert". En définitive, on peut estimer que la charge totale des transferts ne dépasse pas 500 millions de lires par mois.

2°) un arrangement commercial réglant les échanges franco-italiens jusqu'au 30 juin prochain. Grâce à une augmentation de nos livraisons de charbon (notamment charbon sarrois, traditionnellement livré à l'Italie), grâce aussi à une augmentation notable de certains contingents de produits manufacturés français (machines d'imprimerie, etc..), et à l'ouverture de contingents pour des produits qui, jusqu'ici, n'en bénéficiaient pas (tuyaux de fonte, etc..), il est permis de penser que les exportations françaises se développeront assez sensiblement au cours des prochains mois. La fixation du nouveau taux de change de 180 lires pour 100 francs, que nous devons, d'un commun accord, proposer à l'agrément du Fonds Monétaire et qui doit, en principe, entrer en vigueur le 1° avril prochain, ne pourra de son côté qu'avoir un effet stimulant sur nos exportations.

Compte tenu de ces divers éléments, compte tenu également des diverses recettes et dépenses financières prévisibles, il a été possible de dresser un programme d'exportations italiennes se montant, pour le 2°trimestre 1949, à environ 5 milliards de lires et qui comprend notamment :

500	millions de	lires de	coke,
450	-	-	zinc et minerai de zinc,
300	-	-	soufre,
470	-	-	chanvre et déchets de chanvre,
200	-	-	de soie,
400	-	-	d'engrais azotés,
550	-	-	matériel hydro-électrique.

3°) sur le plan financier, les services officiels font remarquer que nous avons obtenu : a) l'engagement du gouvernement italien de fixer, avec l'accord de l'OECE, à 11 millions de $ (soit 6,2 milliards de lires) le montant des droits de tirage qui seront ouverts par l'Italie à la France dans le cadre du prochain accord de paiements européens (1°juillet 1949-30 juin 1950). Pratiquement, le montant de ces droits de tirage correspondra approximativement à la charge financière provoquée par les transferts de salaires des ouvriers italiens.
b) un relèvement, à partir du 1°juillet 1949, du plafond de l'accord de paiement franco-italien. Le crédit qui nous serait ainsi ouvert passerait de 10750 millions de lires à 18 milliards de lires.
c) l'assurance que sera réévalué le compte "lires réparations", soit un gain d'environ 2,6 milliards de lires.

Dans ces conditions, et toujours selon les services officiels, il est permis de penser que pourra être conclu, dans le courant du mois de juin, un accord commercial prévoyant des échanges commerciaux équilibrés. Cet accord couvrira la période s'étendant du 1° juillet 1949 au 30 juin 1950.

Approved For Release 2005/04/22 : CIA-RDP83-00415R002900030017-8